

PRÉFET DU NORD



Congrès des Maires du Nord 2017 Espace des services et des Opérateurs de l'Etat dans le Nord













Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord

Le congrès des maires du Nord offre, chaque année, à tous nos partenaires, une opportunité exceptionnelle de vous rencontrer.

A l'occasion de l'édition 2017, j'ai souhaité réaffirmer plus encore la présence de l'État à vos côtés. Ses services ont en effet un engagement fondamental : celui de servir loyalement le Nord et la région Hauts-de-France. Cet engagement implique qu'ils vous apportent le meilleur de leur expertise. C'est en agissant à vos côtés qu'ensemble nous préparerons l'avenir de nos territoires.

Les services et opérateurs de l'Etat représentés interviennent dans les grandes politiques publiques suivantes :

- la prévention et la sécurité des populations,
- l'urbanisme, la protection du patrimoine et l'archéologie,
- les enjeux environnementaux et les risques,
- la citoyenneté, la jeunesse et les sports,
- l'emploi dans les collectivités,
- les affaires communales et intercommunales.

Soyez assurés du soutien et de l'accompagnement des services de l'État qui sont à votre disposition et à vos côtés dans la réalisation de vos projets.

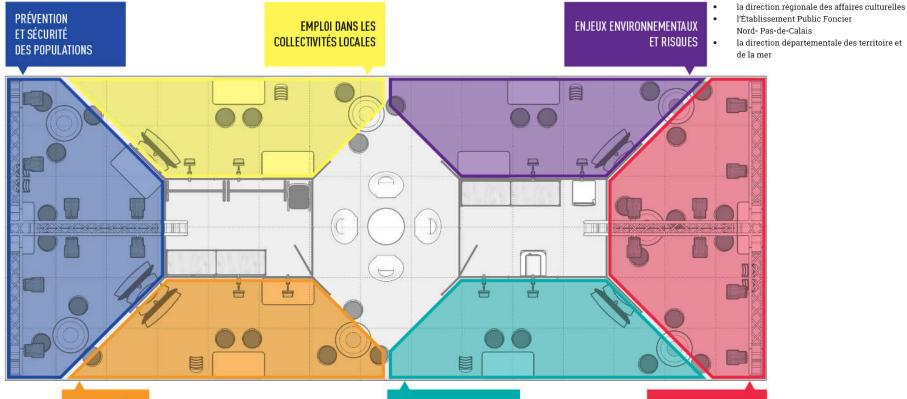
Je tiens enfin à saluer le travail effectué par l'Association des maires du Nord et tous les maires du département. Je veux vous remercier pour votre confiance, votre disponibilité et votre action au service de l'intérêt général.

Je vous souhaite un bon congrès 2017 et vous donne rendez-vous sur l'« espace des services et des opérateurs de l'État ».

UN ESPACE ORGANISÉ EN SIX PÔLES

- la direction départementale de la sécurité publique
- le groupement de gendarmerie départementale
- le conseil national des activités privées de sécurité
- la direction départementale des territoires et de la mer
- la direction départementale de la cohésion sociale
- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
- le responsable de la sécurité des systèmes d'information de la préfecture du Nord
- le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile
- le service départemental d'incendie et de secours

- la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité



CITOYENNETÉ JEUNESSE SPORTS

- la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- la direction régionale des affaires culturelles
- la direction départementale de la cohésion sociale
- le service départemental d'incendie et de secours
- le centre opérationnel de formation et de secours du Nord (FFSS 59)

URBANISME PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIE

- la direction régionale des affaires culturelles
- l'Établissement public foncier Nord- Pas-de-calais
- la direction départementale des territoires et de la mer



5

- le secrétariat général pour les affaires régionales
- la direction régionale des finances publiques
- la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- la direction départementale de la cohésion sociale
- la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture du Nord

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) se tient à la disposition des élus au niveau du pôle « Citoyenneté, jeunesse et sports » pour informer sur le dispositif du service civique et l'intérêt à recruter des jeunes volontaires, sur les accueils collectifs de mineurs (formation BAFA, procédures administratives et actualité réglementaire) et sur la procédure d'homologation des enceintes accueillant des manifestations sportives ouvertes au public. Sur le pôle « Affaires communales et intercommunales », elle présente le rôle des maires dans l'accès au logement social des personnes accueillies en structure d'hébergement, les nouvelles dispositions réglementaires en matière de domiciliation et les obligations des maires, ainsi que l'accès au logement des personnes sous statut « réfugié » (conditions d'accès au logement social et au logement privé, accompagnement social renforcé). Et enfin, sur le pôle « Prévention et sécurité des populations », elle présente les actions locales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et les ressources locales pour orienter les femmes victimes de violences.

Au niveau du pôle « Prévention et sécurité des populations », l'ensemble des services experts est à votre disposition. Le Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (Siracedpc) de la préfecture du Nord informe les maires sur les plans communaux de sauvegarde (PCS) et détaille les outils à disposition pour engager leur rédaction. En matière de sécurité civile et au titre de son pouvoir de police, le maire doit garantir la sécurité de ses concitoyens. Le PCS est un outil d'aide à la décision qui permet de prendre les dispositions nécessaires pour sauvegarder la population et les biens privés et publics, en complément des actions de secours. Les communes disposant d'un plan de prévention des risques approuvé sont dans l'obligation de réaliser un PCS. Sur le même espace, les maires pourront s'informer sur les études de sûreté et de sécurité publique, rendues obligatoires par la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007 pour les opérations d'aménagement et de construction, afin d'intégrer la prévention de la malveillance dans l'urbanisme et la construction. Ces études répondent à un formalisme précis et nécessitent le passage devant une sous-commission compétente, mais elles reposent d'abord sur un diagnostic partenarial et la définition de mesures concertées. En complément des référents sûreté (police et gendarmerie), les élus auront des informations sur toutes les étapes de cette démarche.

Les référents sûreté de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) informent sur leur accompagnement dans les projets de vidéo-protection urbaine (diagnostic, implantation des caméras...) ou de rénovation urbaine, les diagnostics des sites sensibles ou particuliers (évaluation du niveau de sûreté et préconisations) ainsi que sur leur expertise en matière d'études de sûreté et de sécurité publique. La police nationale présente également les actions du pôle prévention de la délinquance pour sensibiliser à la sécurité routière, aux risques liés à l'utilisation d'internet, au cyber-harcèlement, aux addictions (alcool, drogues....), et aux violences faites aux femmes.

Des correspondants territoriaux de prévention du groupement de gendarmerie départementale sont aussi présents. Relais entre la gendarmerie et les élus, ils informent sur leur expertise en matière de protection technique de la malveillance, sur leur rôle de conseil en matière de protection matérielle. Ils renseignent également sur la vidéo-protection et présentent les missions des intervenantes sociales, des cellules mineurs victimes et de la brigade de prévention de la délinquance juvénile de Valenciennes. Par ailleurs, les élus pourront s'informer sur l'action des réservistes, tournée en priorité vers l'emploi opérationnel, la relation de proximité avec les citoyens et l'élaboration du renseignement.

Le délégué de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et le responsable de la sécurité des systèmes d'information de la préfecture du Nord échangent avec les élus sur les questions de cybersécurité dans les collectivités, notamment sur le dispositif cybermalveillance.gouv.fr en expérimentation dans la région Hauts-de-France et l'articulation de leur action avec les services de police et de gendarmerie.

Établissement placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), créé en 2012, assure la professionnalisation de la sécurité privée (agents de sécurité privée, maîtres chiens, convoyeurs de fonds, détectives privés...). Il présente aux maires ses trois missions : délivrance des titres nécessaires pour exercer dans le domaine de la sécurité privée et validité des titres, contrôle du respect de la réglementation par les professionnels de la sécurité privée, conseil et assistance aux professionnels, aux donneurs d'ordres (publics ou privés).

Acteur central de la sécurité civile, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) maille le territoire départemental et assure la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Sur le pôle « Prévention et sécurité des populations », des intervenants renseignent sur le réglement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI). Clé de voûte des nouvelles dispositions en vigueur, il définit notamment les compétences des différents intervenants (maire, président d'EPCI notamment). Le SDIS présente également ALARM-Interreg, projet qui vise à améliorer les échanges entre services de secours de part et d'autre de la frontière franco-belge, pour une réponse plus efficace aux situations de crise. De plus, son groupement prévision sensibilise sur l'organisation des manifestations et les mesures à prendre en amont. En parallèle, sur le pôle « Citoyenneté, jeunesse et sports », les élus pourront s'informer sur les conventions employeurs qui favorisent l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires.

Au niveau du pôle « Affaires communales et intercommunales », la direction régionale des finances publiques (DRFiP) informe sur :

L'évolution de la fiscalité directe locale notamment la révision des valeurs locatives des locaux professionnels : outre la réforme prochaine de la taxe d'habitation, l'évolution de la fiscalité locale est marquée par la diffusion des avis de taxe foncière 2017, traduisant, pour la 1ère année, la révision des valeurs locatives adoptée par le Parlement. Le nouveau système d'évaluation repose sur les valeurs du marché immobilier actuel et non plus sur les valeurs de 1970. Il est donc plus équitable et réduit notamment par les écarts entre locaux anciens et constructions récentes.

La dématérialisation des échanges : la dématérialisation totale (pièces justificatives, signature électronique, facturation électronique, moyens de paiement) est une nécessité qui résulte des échanges croissants entre partenaires de la chaîne budgétaire, comptable et financière. Elle répond aux enjeux majeurs que sont la recherche d'une plus grande qualité des comptes publics, d'une réduction des coûts, d'une meilleure sécurité et rapidité d'exécution des opérations. La gestion des activités soumises à TVA dans les collectivités locales : avec la diversification croissante des activités dans les domaines économiques, commerciaux ou immobiliers, les collectivités territoriales interviennent de plus en plus dans le secteur concurrentiel et sont, à cet égard, assujetties à la TVA. La DRFiP les accompagne dans cette évolution.

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) présente sur le pôle « Affaires communales et intercommunales », d'une part, l'appel à projets 2017 du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), outil de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit du développement territorial. D'autre part, elle répond aux questions relatives à la responsabilité du maire, en tant que donneur d'ordre, en matière de santé/sécurité au travail et de lutte contre le travail illégal (y compris le thème du détachement). En parallèle, elle présente sur le pôle « Emploi dans les collectivités locales », les dispositifs des contrats aidés et de l'apprentissage public.

La direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) met à la disposition des maires les chiffres clés sur l'égalité femmes-hommes et les dernières orientations dans la fonction publique. Elle informe également sur leurs obligations en ce qui concerne le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes et sur les outils permettant d'y répondre. Des outils méthodologiques sont mis à disposition, notamment en matière de ressources humaines et de communication ainsi que des informations sur les questions législatives relatives à la commande publique.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) répond aux sollicitations des élus dans les domaines de la prévention des risques et de la préservation des ressources sur le pôle « Enjeux environnementaux et risques ». Les services «risques», «Eau et Nature», «Information développement durable et évaluation environnementale» renseignent sur l'évaluation environnementale, les risques naturels et technologiques ainsi que la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) échange avec les élus autour de la thématique « jardins, espaces végétalisés, infrastructures » et du plan écophyto. Depuis le 1er janvier 2017, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques conventionnels s'applique aux espaces verts, lieux de promenade (squares, parcs et places publiques ouverts ou accessibles au public. En remplacement, des produits de biocontrôle, utilisés en agriculture biologique, à faible risque ou exempts de classement toxicologique, sont préconisés.

La DRAAF apporte son éclairage sur la complexité de la réglementation concernant l'usage de ces mêmes produits dans les autres espaces communaux jugés «sensibles» (cimetières, terrains de sports, aires de jeux et enceintes d'écoles...) pour aider les collectivités locales qui n'auraient pas encore franchi le pas.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, qui s'engage, depuis plus de 50 ans aux côtés des élus et des usagers de l'eau, pour protéger l'eau du Bassin Artois-Picardie afin de fournir une eau de bonne qualité, est présente sur le pôle « Enjeux environnementaux et risques » pour informer sur la préservation des zones humides, la gestion des eaux pluviales et des inondations, la GEMAPI et la biodiversité marine et terrestre. L'Agence présente ses aides financières pour soutenir les actions de lutte contre la pollution de l'eau, de préservation des milieux aquatiques, de protection et de sécurisation de l'eau potable, grâce aux redevances des agriculteurs, des industriels et des habitants.

Acteur de l'aménagement du territoire du Nord et du Pas-de-Calais depuis 1990, l'Établissement Public Foncier (EPF) est présent sur les pôles « Urbanisme, protection du patrimoine et archéologie » et « Enjeux environnementaux et risques ». Partenaire majeur des collectivités soucieuses de « refaire la ville sur la ville », l'opérateur public de l'État accompagne les collectivités en recyclant le foncier usagé et destiné à accueillir de nouveaux projets de logements, d'activités économiques et de services ou encore de biodiversité. Véritable facilitateur de projets, l'EPF participe ainsi à la transformation et au développement des territoires en permettant l'accueil de nouvelles activités sur des fonciers délaissés. L'EPF intervient à la demande des collectivités, dans une relation de partenariat formalisé, définissant l'action à mener : périmètre des acquisitions foncières à réaliser, sécurisation et gestion des biens acquis puis travaux de requalification. Une fois le site libéré, l'EPF le cède à la collectivité afin qu'elle puisse mettre en œuvre son nouveau projet.

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est chargée de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par le ministère de la Culture. Sa mission est de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, de conserver et de mettre en valeur le patrimoine, de stimuler la création, d'aider à la diffusion des œuvres. Sur le pôle « Urbanisme, protection du patrimoine et archéologie », le service régional de

l'archéologie et la conservation régionale des monuments historiques présente ses missions et rappelle les réglementations inhérentes à la protection du patrimoine. Son pôle action culturelle et territoriale/industries culturelles présente les dispositifs de l'éducation artistique et culturelle proposées à l'échelle du territoire sur l'espace « Citoyenneté, jeunesse, sports ».

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), qui porte l'ensemble des politiques publiques liées aux territoires, échange sur les pôles :

- « Prévention et sécurité des populations » sur « la sécurité routière : comment intensifier la lutte contre l'insécurité routière (politique des radars et modification du barème de suspension du permis de conduire) »
- « Urbanisme, protection du patrimoine et archéologie » sur « le PLUi, un outil pour l'avenir des territoires et comment prévenir les risques de dévitalisation commerciale en centre-ville »
- « Enjeux environnementaux et risques » sur « la responsabilité du maire (information des acquéreurs et des locataires et plan communal de sauvegarde) », sur « la biodiversité et l'eau : la gestion des cours d'eau et des zones humides, une action essentielle pour l'équilibre des milieux naturels (GEMAPI, plan de gestion et SAGE) » et sur « la préservation de la ressource en eau potable ».

Sur le pôle « Citoyenneté, jeunesse et sports », la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) présente le soutien financier du Centre national pour le développement du sport (CNDS) aux projets de construction et de rénovation lourde d'équipements sportifs. Pour accompagner les porteurs de projets, elle oriente vers les différentes enveloppes selon caractéristiques des projets, conseille sur la valorisation des projets et apporte un appui administratif. Les élus pourront échanger sur les enveloppes de financement du CNDS, les critères d'éligibilité, les orientations prioritaires et les démarches administratives. La DRJSC présente également l'enveloppe « Héritage 2024 » mobilisée dans le cadre des jeux olympiques 2024 et l'observatoire de l'aménagement du territoire en équipements sportifs.

Le comité départemental du Nord de la fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS Nord), intervient sur le pôle « Citoyenneté, jeunesse et sports » autour des gestes qui sauvent. Association agréée de sécurité

civile, elle rassemble 19 structures associatives sur l'ensemble du département et assure l'ensemble des missions de sécurité civile terrestre et aquatique (dispositif de secours sur tous types de manifestation, catastrophe naturelle, événement majeur, situation de crises,). Elle conduit des formations aux premiers secours au profit des citoyens, des acteurs opérationnels et des professionnelles). Véritable partenaire dans l'accompagnement des événements locaux, elle dispose d'une réponse 24h/24.



Directeur de la publication : Michel Lalande, prefet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord Réalisation: Préfecture du Nord / SRCI Conception graphique: Préfecture du Nord / SIDSIC-BEP

L'État à vos côtés

Restons en contact



f prefetnord 🔰 prefet59





www.nord.gouv.fr